



## Commission Régionale Football Loisirs

### SAISON 2022/2023

#### PROCÈS-VERBAL N°22

---

**Réunion du : Mercredi 08 février 2023 par présentiel et visio-conférence**

**Animateur :** M. AUVITU.

**Présents :** MME GOFFAUX - MM. ELLIBINIAN, LE CAVIL, MATHIEU (CD), GORIN, THOMAS.

**Excusé :** MM. BOUDJEDIR, GUILLAUME (G.C.S.P.),

---

#### INFORMATIONS GENERALES

La Commission informe les équipes qu'elle n'acceptera plus de demande de report de matches.

**La Commission rappelle aux clubs n'ayant pas retiré à la Ligue la tablette pour la FMI de le faire le plus rapidement possible. Sont concernés :**

ANCIENS ESCP FOOT - E.N.A. – PERSONNEL GROUPE METRO - PRODUCTEURS PASSOGOL – SUPPORTERS DE NICE – SUPPORTERS DE ST-ETIENNE.

A partir du **06/03/2023**, l'utilisation est impérative sous peine de sanctions.

**En cas de souci technique dans l'utilisation de la tablette, la Commission incite les équipes concernées à écrire au service compétitions de la Ligue en décrivant l'incident.**

#### TERRAINS

**Il est rappelé à tous les clubs utilisant des équipements de la Ville de Paris (dont Ile de Puteaux) qu'ils doivent impérativement signer le registre de présence auprès des personnels d'accueil.**

La Commission rappelle aux clubs qu'ils ne sont ni propriétaires, ni prioritaires sur les équipements mis à disposition par la Ligue. Les rencontres officielles priment sur les rencontres amicales.

#### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**SANCTIONS SUITE A L'ABSENCE DE LA FEUILLE DE MATCH APRES 2 RAPPELS :**

25219987 – PRODUCTEURS PASSOGOL / APSAP VILLE DE PARIS du 05/01/2023 (J. VERBEKE/B).

Suite à 2 relances de feuilles de matches restées sans réponse, en application de l'art. 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F., la Commission donne match perdu par pénalité à PRODUCTEURS PASSOGOL. APSAP VILLE DE PARIS conserve les points acquis et les buts marqués lors de la rencontre :

- PRODUCTEURS PASSOGOL : - 1 pt / 0 but
- APSAP VILLE DE PARIS : 3 pts / 3 buts

**1ER RAPPEL**

- 25219753 - PARISII FC / SEVRES FC 92 2 du 30/01/2023 (FRANCILIENS/C)
- 25226557 – FCCM / SCEAUX FC du 28/01/2023 (SAMEDI MATIN/A)
- 25220005 - PRODUCTEURS PASSOGOL / ETUDIANTS DYNMIQUES du 26/01/2023 (J. VERBEKE/B)

**CHAMPIONNAT SUPPORTERS****25219489 – SUPPORTERS DE NANTES / RED STAR FC du 13/02/2023**

Suite au courrier de RED STAR FC, Cette rencontre se déroulera au Stade MARVILLE N°1 à la COURNEUVE (20h45).

**25219484 - RED STAR FC / LUXEMBOURG FC du 06/02/2023**

Suite au courrier de LUXEMBOURG FC et de la demande tardive de modification d'horaire de RED STAR FC, cette rencontre se déroulera au stade de MARVILLE N°1 à la COURNEUVE (20h45) le 20/02/2023 (date impérative)

La Commission demande au RED STAR FC de déterminer le lieu exact et l'horaire de ses rencontres à domicile.

Toute demande de modification doit être envoyée au plus tard le mercredi précédent la rencontre pour que la Commission puisse statuer.

**CHAMPIONNAT FRANCILIENS****POULE B :****25219668 - PITRAY OLIER PARIS / BOURG LA REINE FC 2 du 06/02/2023**

Suite au courrier de BOURG LA REINE FC 2 et avec l'accord de PITRAY OLIER PARIS, cette rencontre s'est déroulée au stade CHARPENTIER 1 BOURG LA REINE (20h45).

La Commission prend bonne note du courrier de BOURG LA REINE FC 2 concernant le déroulement de la rencontre. Elle rappelle aux équipes la nécessité de respecter les intervalles de temps prévus par le règlement pour les matches d'une même équipe et les joueurs concernés.

**CHALLENGE JEAN VERBEKE****POULE A :****25219924 - NIKE FC / TROPICAL AC du 06/02/2023**

La Commission accuse réception du rapport de l'arbitre, de la feuille de match et du courrier de NIKE

FC.

Considérant que l'équipe de TROPICAL AC a refusé de jouer cette rencontre en raison du délai tardif (21h30 au lieu de 20h30).

Cette rencontre est reportée le lundi 20/02/2023 au STADE DE LA MUETTE (Paris 16) à 20h00. Date impérative.

De plus, considérant que la raison de ce retard est imputable à l'équipe AS CBB – LE TIR qui occupait le terrain pour jouer un match amical en contradiction avec le contenu des PV n°17 et 19 des 11/01 et 25/01/2023 et de la réunion de début de saison avec les clubs du 15/01/2022, la Commission décide d'imputer la totalité des frais de déplacement de cette rencontre à l'équipe AS CBB – Le TIR.

La Commission rappelle aux clubs la nécessité de consulter les PV des réunions de la Commission.

<b>CHAMPIONNAT SAMEDI MATIN</b>
---------------------------------

**POULE B :**

**544508 – BRAZIL DIAMONDS**

La Commission prend note du courrier de Brazil Diamonds et transmet au responsable de l'arbitrage.

<b>COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF</b>
--

**Supporters / Jean Verbeke**

**25468783 - NIKE FC / PRODUCTEURS PASSOGOL du 20/02/2023.**

La Commission accuse réception de l'accord écrit de NIKE FC.

Cette rencontre se déroulera le 16/02/2023 au STADE ILE DE PUTEAUX TERRAIN N°5 à 20h30.

**Prochaine réunion : mercredi 15 février 2023**